

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/10/2025 - B2025/056720 - 2021 B 09015 - 821 543 626 - AB CONSTRUCTIONS

Comptes annuels

SAS AB CONSTRUCTIONS

46B chemin du Moulin Carron

69570 DARDILLY

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

Siret : 82154362600021 - APE : 4399C-

SAS COFAGEST

26 rue Raspail
69600 OULLINS



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Etats financiers	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de gestion	6
2. Détail des comptes	7
Bilan détaillé	8
Compte de résultat détaillé	12
3. Annexes	15
Règles et méthodes comptables	16
Notes sur le bilan	18
4. Liasse fiscale	21



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17/07/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AB CONSTRUCTIONS relatifs à l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 932 068
Chiffre d'affaires	4 854 706
Résultat net comptable (Bénéfice)	17 161

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à OULLINS
Le 15/12/2022

Sébastien BELMONT
Expert comptable

Etats financiers

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	310 952	87 175	223 777	151 819
Autres immobilisations corporelles	26 450	22 288	4 162	6 941
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	7 506		7 506	6 578
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	344 907	109 463	235 445	165 338
Stocks				
Matières premières et autres approv.	40 892		40 892	3 350
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 406 446	3 484	1 402 962	980 201
Fournisseurs débiteurs	32 796		32 796	8 980
Personnel	2 239		2 239	5 683
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 747		4 747	1 168
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	129 225		129 225	59 756
Autres créances	17 758		17 758	40 291
Divers				
Disponibilités	61 956		61 956	28 350
Charges constatées d'avance	4 048		4 048	6 876
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 700 107	3 484	1 696 623	1 134 654
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 045 014	112 946	1 932 068	1 299 993

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 042	1 042
Report à nouveau	218 972	217 073
Résultat de l'exercice	17 161	1 899
TOTAL CAPITAUX PROPRES	247 175	230 014
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	233 313	208 282
<i>Découverts et concours bancaires</i>	21 291	374
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	254 605	208 656
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	112	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	969 389	479 336
<i>Personnel</i>	15 021	7 937
<i>Organismes sociaux</i>	131 683	127 702
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	303 166	210 821
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	10 918	8 396
Dettes fiscales et sociales	460 787	354 856
Autres dettes		27 130
TOTAL DETTES	1 684 892	1 069 978
TOTAL PASSIF	1 932 068	1 299 993

Détail des comptes



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
215500 - Outillage industriel	310 951,81		310 951,81	190 673,12
281500 - Amortis. matériel et outillage		87 174,90	-87 174,90	-38 853,70
Installations techniques, matériel et outillage	310 951,81	87 174,90	223 776,91	151 819,42
218200 - Matériel de transport	23 174,76		23 174,76	34 170,59
218300 - Matériel de bureau	2 082,40		2 082,40	2 082,40
218310 - Matériel informatique	1 192,68		1 192,68	666,66
281820 - Amortis. matériel de transport		19 455,60	-19 455,60	-28 139,34
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		2 832,06	-2 832,06	-1 839,35
Autres immobilisations corporelles	26 449,84	22 287,66	4 162,18	6 940,96
Immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	7 505,59		7 505,59	6 578,00
Autres immobilisations financières	7 505,59		7 505,59	6 578,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	344 907,24	109 462,56	235 444,68	165 338,38
Stocks				
310000 - Stocks matières premières	40 891,71		40 891,71	3 350,00
Matières premières et autres approv.	40 891,71		40 891,71	3 350,00
Créances				
411000 - Clients	840 071,43		840 071,43	498 232,23
411700 - Clients - retenues de garantie	201 903,06		201 903,06	212 869,25
416000 - Clients douteux ou litigieux	4 180,22		4 180,22	4 180,22
418100 - Clients - factures à établir	360 290,93		360 290,93	268 402,60
491000 - Dépréciations comptes clients		3 483,52	-3 483,52	-3 483,52
Clients et comptes rattachés	1 406 445,64	3 483,52	1 402 962,12	980 200,78
401000 - Fournisseurs	32 795,92		32 795,92	7 900,07
409700 - Fournisseurs - autres avoirs				1 079,46
Fournisseurs débiteurs	32 795,92		32 795,92	8 979,53
421000 - Personnel - rémunérations dues	954,33		954,33	2 108,78
425000 - Personnel - avances et acompte	1 285,00		1 285,00	3 573,94
Personnel	2 239,33		2 239,33	5 682,72
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	4 747,00		4 747,00	1 168,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 747,00		4 747,00	1 168,00
445620 - TVA déductible s/immobilisation	4 177,24		4 177,24	
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	117 447,96		117 447,96	59 649,30
445860 - TVA sur factures non parvenues	7 600,00		7 600,00	107,07
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	129 225,20		129 225,20	59 756,37
455110 - C/C PHILIPPE ALEXANDRE	62,53		62,53	
467710 - FACTOR- FONDS DE GARANT	17 695,34		17 695,34	40 290,59
Autres créances	17 757,87		17 757,87	40 290,59
Divers				
512000 - Crédit Mutuel	17 219,10		17 219,10	27 151,90
512300 - BANQUE POPULAIRE AURA	44 736,81		44 736,81	1 198,08
Disponibilités	61 955,91		61 955,91	28 349,98
486000 - Charges constatées d'avance	4 047,99		4 047,99	6 876,23
Charges constatées d'avance	4 047,99		4 047,99	6 876,23
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 700 106,57	3 483,52	1 696 623,05	1 134 654,20
COMPTES DE REGULARISATION				



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
TOTAL ACTIF	2 045 013,81	112 946,08	1 932 067,73	1 299 992,58



Bilan détaillé

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	10 000,00
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
106100 - Réserve légale	1 042,48	1 042,48
Réserve légale	1 042,48	1 042,48
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	218 971,80	217 072,62
Report à nouveau	218 971,80	217 072,62
Résultat de l'exercice	17 160,96	1 899,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	247 175,24	230 014,28
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
164110 - Emprunt Matériel et équipement	453,08	5 852,52
164120 - PGE	160 557,86	200 000,00
164130 - Emprunt GRUE MDT 178	72 302,27	
164700 - Emprunts Renault Kangoo max		2 429,25
<i>Emprunts</i>	<i>233 313,21</i>	<i>208 281,77</i>
511200 - Chèques à encaisser	21 291,38	373,86
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>21 291,38</i>	<i>373,86</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	254 604,59	208 655,63
455200 - C/C BARRETO	111,84	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	111,84	
401000 - Fournisseurs	883 488,97	475 924,33
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	85 900,00	3 411,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	969 388,97	479 336,22
421000 - Personnel - rémunérations dues	15 020,78	7 937,14
<i>Personnel</i>	<i>15 020,78</i>	<i>7 937,14</i>
431000 - Sécurité sociale	95 822,94	86 656,93
437000 - Autres organismes sociaux		4 723,20
437200 - Caisse de retraite salariés- ARRCO	15 990,10	4 511,99
437210 - Prévoyance	4 688,37	9 502,40
437300 - AGIRC	414,51	7 969,68
437400 - Caisse de congés payés	12 026,32	13 354,50
437700 - Tickets restaurants	2 066,00	982,80
437800 - Mutuelle	674,41	
<i>Organismes sociaux</i>	<i>131 682,65</i>	<i>127 701,50</i>
445510 - TVA à décaisser	76 705,63	49 241,17
445710 - TVA collectée	159 729,50	114 364,56
445711 - TVA Collectée 20%	6 495,79	2 294,87
445750 - TVA Collectée 10%	186,58	186,58
445870 - TVA sur factures à établir	60 048,49	44 733,77
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>303 165,99</i>	<i>210 820,95</i>
442100 - Prélèvements à la source (IR)	453,12	280,16
447000 - Autres impôts taxes et verst. assim	5 966,55	5 467,27
448600 - Etat - autres charges à payer	4 498,00	2 649,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>10 917,67</i>	<i>8 396,43</i>
Dettes fiscales et sociales	460 787,09	354 856,02
411000 - Clients		3 822,36
467700 - Opérations d'affacturage		23 308,07
Autres dettes		27 130,43
TOTAL DETTES	1 684 892,49	1 069 978,30



Bilan détaillé

SAS AB CONSTRUCTIONS

Période du 01/08/2021 au 31/08/2022

Détail des comptes

Net au
31/08/22

Net au
31/08/21

TOTAL PASSIF

1 932 067,73

1 299 992,58

Annexes



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB CONSTRUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 1 932 068 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 161 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	190 673	120 279		310 952
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	34 171	2 154	13 150	23 175
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 749	526		3 275
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	227 593	122 959	13 150	337 402
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 578	4 490	3 563	7 506
Immobilisations financières	6 578	4 490	3 563	7 506
ACTIF IMMOBILISE	234 171	127 449	16 713	344 907



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

122 959

4 490

127 449

Apports

Créations

Réévaluations

Augmentations de l'exercice**122 959****4 490****127 449****Ventilation des diminutions**

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

13 150

3 563

16 713

Scissions

Mises hors service

Diminutions de l'exercice**13 150****3 563****16 713****Amortissements des immobilisations**



Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 854	48 321		87 175
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	28 139	4 466	13 150	19 456
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 839	993		2 832
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	68 832	53 780	13 150	109 463
ACTIF IMMOBILISE	68 832	53 780	13 150	109 463

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/09/2021	et clos le	31/08/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social :	
SAS AB CONSTRUCTIONS				
SIRET	8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2 1			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
46B chemin du Moulin Carron			46B chemin du Moulin Carron	
69570 DARDILLY			69570 DARDILLY	
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
			SIRET	
B ACTIVITE				
Activités exercées	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	30 881	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %
				PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Autres dispositifs
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case				
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :				
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :				
G COMPTABILITE INFORMATISEE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert				
Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA	
- du prestataire :				
- du comptable : SAS COFAGEST				
26 rue Raspail 69600 OULLINS				
Tél : 04.72.66.20.00				
- du conseil :				
Tél :				
- du CGA ou du viseur conventionné :				
Tél :				
- N° d'agrément :				

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 46B chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLYDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET*

8	2	1	5	4	3	6	2	6	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/08/2022

					Exercice N clos le, 31/08/2022				
					Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)					AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *			AB		AC		
		Frais de développement *			CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires			AF		AG		
		Fonds commercial (1)			AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles			AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN		AO		
		Constructions			AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	310 951	AS	87 174	223 776
		Autres immobilisations corporelles			AT	26 449	AU	22 287	4 162
		Immobilisations en cours			AV		AW		
		Avances et acomptes			AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS		CT		
		Autres participations			CU		CV		
		Créances rattachées à des participations			BB		BC		
		Autres titres immobilisés			BD		BE		
		Prêts			BF		BG		
		Autres immobilisations financières*			BH	7 505	BI		7 505
TOTAL (II)					BJ	344 907	BK	109 462	235 444
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL	40 891	BM		40 891
		En cours de production de biens			BN		BO		
		En cours de production de services			BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
		Marchandises			BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*			BX	1 406 445	BY	3 483	1 402 962
		Autres créances (3)			BZ	186 765	CA		186 765
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé			CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités			CF	61 955	CG		61 955	
	Charges constatées d'avance (3)*			CH	4 047	CI		4 047	
	TOTAL (III)			CJ	1 700 106	CK	3 483	1 696 623	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)			CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)			CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	2 045 013		1A	112 946	1 932 067
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations			Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS AB CONSTRUCTIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 042	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	218 971	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	17 160	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	247 175	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	254 604	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	111	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	969 388	
	Dettes fiscales et sociales			DY	460 787	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 684 892		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 932 067		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 451 579
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	21 291	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	75
Dons, libéralités	14 000
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	8 977
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	23 052
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise **SAS AB CONSTRUCTIONS**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF		
COR	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	190 673	KT		KU	120 278	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	34 170	KZ		LA	2 154	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 749	LC		LD	526	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	227 592	LO		LP	122 958	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 578	IU		IV	4 490			
TOTAL IV					IQ	6 578	LR		LS	4 490			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	234 170	OH		OJ	127 449		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
INCO	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		
COR	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	310 951	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP	13 150	MQ	23 174	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	3 275	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	13 150	NH	337 401	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7	
		Autres participations						IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	3 562	2F	7 505		
TOTAL IV						I3		NJ	3 562	NK	7 505		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		OK	16 712	OL	344 907	
											OM		

Exercice N clos le : 31/08/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	38 853	QA	48 321	QB		QC	87 174
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	28 139	QI	4 466	QJ	13 150	QK	19 455
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 839	QM	992	QN		QO	2 832
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	68 832	QV	53 780	QW	13 150	QX	109 462
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	68 832	ØP	53 780	ØQ	13 150	ØR	109 462

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net de amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst techniques mat et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	3 483	6U		6V		6W	3 483	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3 483	TY		TZ		UA	3 483	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 483	UB		UC		UD	3 483	
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE		UF					
– financières		UG		UH						
– exceptionnelles		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS AB CONSTRUCTIONS**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF- IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	7 505	UV		UW	7 505	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	4 180	4 180				
	Autres créances clients				UX	1 402 265	1 402 265				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 239	2 239				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	4 747	4 747				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	129 225	129 225				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	62	62				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	50 491	50 491				
	Charges constatées d'avance				VS	4 047	4 047				
	TOTAUX				VT	1 604 764	VU	1 597 258	VV	7 505	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	21 291	21 291					
		à plus d'1 an à l'origine		VH	233 313					233 313	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	969 388	969 388					
Personnel et comptes rattachés				8C	15 020	15 020					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	131 682	131 682					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	303 165	303 165					
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	10 917	10 917					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	111	111					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	1 684 892	VZ	1 451 579			233 313	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	(25 031)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	17 160
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	4 484	XE	4 484	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	75	
	Amendes et pénalités			WJ	75	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	3 561	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
											WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C G I)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ	14 000	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	39 281	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
											WP		
											WW		
											XB		
											I6		
											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A		XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :													
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG	8 400	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduct° exception simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	8 400	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{ bénéfice (I moins II) XI 30 881			
										{ déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (I - II) DÉFICIT (II - I)										YV	30 881	YU	

SAS AB CONSTRUCTIONS

SAS AB CONSTRUCTIONS

Exercice N

Montant

8 400

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB CONSTRUCTIONS</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				ligne WI	
				ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
	Montant de la réintégration ou de la déduction			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	217 072	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 899		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF			
			Report à nouveau		ZG	218 971			
	TOTAL I	0F	218 971		(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	218 971		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	324 171		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	183 104			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	352 983			
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	189 797			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	14 840			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	271 865			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 012 591			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 495			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	10 591			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	13 086			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	957 702			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	626 752			
DIVERS	— Montant brut des salaires *				0B	332 036			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK				
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Citroën C15D 01/06/2017	3 750	3 750		
	2	FORD TRANSIT AT-211-NP 11/02/2017	4 000	4 000		
	3	Peugeot Boxer 04/12/2016	3 900	3 900		
	4	SMART 28/09/2018	1 500	1 500		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

D PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)^❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)^❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❶ - ❸ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS AB CONSTRUCTIONS**

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/09/2021 et clos le : 31/08/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	22
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 854 706
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	24 006
TOTAL 1	OX	4 878 713

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 673
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	37 541
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	42 215

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 904 349
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	592 154
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	252 049
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8 928
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 757 480

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 163 447
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 163 447
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 878 713
Effectifs au sens de la CVAE	EY	22
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 9 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	3 1 / 0 8 / 2 0 2 2

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570

VILLE DARDILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ALEXANDRE Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 08041975 N° Département 69 Commune LYON 01 Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique BARRETO Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 25051982 N° Département 99 Commune PEDRAGAO Pays PORTUGAL

Adresse : N° Voie 365 rue de vauxrenard

Code Postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570 VILLE DARDILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des évolutions concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

AB CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 365 Rue de Vauxrenard 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

821 543 626 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 FEVRIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2022 à 87 215,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 161,00 euros
En totalité au compte AUTRES RESERVES	17 161,00 euros
Qui s'élève ainsi à 236 132,00 euros	

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versée par la Société au cours des trois derniers exercices.

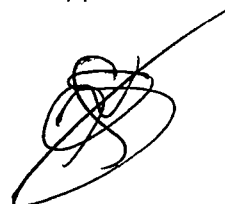
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 février 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Philippe ALEXANDRE



AB CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 365 Rue de Vauxrenard 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
821 543 626 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 FEVRIER 2023

L'an 2023,
Le 23 FEVRIER,
A 18 HEURES,

Les associés de la société AB CONSTRUCTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Philippe ALEXANDRE, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

Monsieur Bruno BARRETO, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ALEXANDRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur BARRETO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 AOUT 2022,
- le rapport du Président sur l'activité de la Société,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos 31 AOÛT 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Elle a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et le Président a en conséquence établi le rapport susvisé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 AOÛT 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a enregistré aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 AOUT 2022 à 17 161,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 161,00 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte AUTRES RESERVES	17 161,00 euros
---------------------------------------	-----------------

Qui s'élève ainsi à 236 132,00 euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versé par la Société au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve purement et simplement toutes les conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

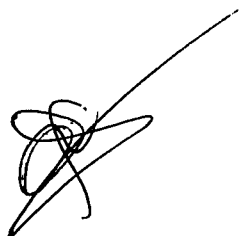
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Philippe ALEXANDRE



Le Secrétaire

Monsieur Bruno BARRETO

